

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ PLÉNIER  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRACADIE  
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL  
Le lundi 18 septembre 2023  
18h45**

Sont présents :	Denis Losier	Maire
	Pierre Morais	Maire suppléant
	Guy Basque	Conseiller
	Rita Benoit	Conseillère
	Thérèse Brideau	Conseillère
	Joanne Doiron	Conseillère
	Chantal Mazerolle	Conseillère
	Réaldine Robichaud	Conseillère
	Geoffrey Saulnier	Conseiller
	Dianna May Savoie	Conseillère
	Yolan Thomas	Conseiller
	Roger Robichaud	Directeur général
	Joey Thibodeau	Greffier municipal

**1. MOT DE BIENVENUE**

Le maire appelle l'assemblée à l'ordre à 18h45 approximativement et fait la lecture de l'ordre du jour.

10 (dix) citoyen(ne)s sont présent(e)s.

**Résolution: 2023-206-CP**

**Proposé par** Chantal Mazerolle

**Appuyé par** Rita Benoit

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec l'ajout des points 4.1 « Rue Nazaire », 4.2 « Panneau d'arrêt près de la sortie de l'ancien champ de tir de Tracadie », 4.3 « Gestionnaire des communications », 4.4 « Recommandations de l'AFMNB », 4.5 « Association des bleuetières du N.-B. » et 5.1 « Article 68(1) g) Questions de litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local ».

**ADOPTÉE**

**2. PRÉSENCES ET DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS**

- Aucun.

### 3. POINTS DE DISCUSSION

#### 3.1 Comité ad hoc sur les changements climatiques.

Pour information et suivi.

La conseillère Réaldine Robichaud recommande que la municipalité forme un comité ad hoc sur les changements climatiques et d'y inclure les mesures d'urgence. Ce point sera apporté lors d'une prochaine réunion du comité Plénier pour la formation dudit comité.

Le maire Denis Losier suggère d'avoir une présentation / formation de l'organisme Valorès sur ce dossier.

**Résolution: 2023-207-CP**

**Proposé par** Dianna May Savoie

**Appuyé par** Geoffrey Saulnier

QU'il soit recommandé de former un comité ad hoc sur les changements climatiques.

**ADOPTÉE**

#### 3.2 Lettre de Spectacle Tracadie.

Pour information.

Les membres du comité discutent d'une lettre de Spectacle Tracadie concernant des prêts d'équipements.

#### 3.3 Programme de partenariat pour les routes provinciales.

Pour information.

Les membres du comité discutent du nouveau processus de demande pour l'aide financière accordée par le ministère des Transports et de l'Infrastructure dans le cadre du programme de partenariat pour les routes provinciales-municipales.

#### 3.4 Demande de rencontre avec le conseil municipal.

Pour information et suivi.

Les membres du comité discutent d'une demande de rencontre avec le conseil municipal pour que la municipalité puisse subventionner l'achat de couches lavables.

**Résolution:**

**Proposé par** Thérèse Brideau

**Appuyé par** Rita Benoit

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale d'informer la demanderesse qu'il n'est pas possible de la rencontrer.

**RETIRÉE**

La conseillère Thérèse Brideau et la conseillère Rita Benoit qui ont proposé et appuyé la résolution principale demandent que celle-ci soit retirée.

**Résolution: 2023-208-CP**  
**Proposé par** Thérèse Brideau  
**Appuyé par** Rita Benoit

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale de rencontrer en premier la demanderesse afin d'avoir plus d'information sur sa demande.

**ADOPTÉE**

**3.5 Accès des VTT au centre-ville.**

Pour information et suivi.

Le présent point est une demande de la part d'un membre du conseil municipal qui désire avoir une mise à jour sur l'accès au centre-ville pour les VTT suite à une pétition reçue contre la circulation des VTT sur la rue Brideau. Le comité est informé que lors de la réception de la pétition, le conseil municipal n'avait pas adopté de suivi sur celle-ci. L'administration municipale doit rencontrer le Club VTT La Randonnée Nord-Est afin de discuter des accès au centre-ville.

**3.6 Recommandation de la CSRPA pour une modification à l'arrêté de lotissement.**

Pour recommandation au conseil.

Suite à la demande d'un citoyen pour que la municipalité augmente la longueur minimale des rues avec cul-de-sac à 670 mètres au lieu de 385 mètres, l'administration municipale présente la recommandation officielle de la CSRPA à cet effet qui est de refuser la présente demande. La CSRPA recommande plutôt que la municipalité suive les mêmes normes que le ministère des Transports et de l'Infrastructure à 365 mètres. L'administration municipale informe les membres du comité que le lotissement proposé est dans un secteur rural et qu'à partir de janvier 2024, ce sont les normes du ministère des Transports et de l'Infrastructure qui vont s'appliquer à la place des normes municipales.

**Résolution: 2023-209-CP**  
**Proposé par** Rita Benoit  
**Appuyé par** Guy Basque

QU'il soit recommandé que le conseil municipal accepte la recommandation de la CSRPA.

**7 OUI**  
**3 NON**

**ADOPTÉE**

### **3.7 Politique sur l'immigration.**

Pour information et suivi.

Le maire Denis Losier présente une politique sur l'immigration et invite les membres du comité à donner ses commentaires d'ici une prochaine réunion.

### **3.8 Politique de remboursement pour les programmes et les cours.**

Pour information et suivi.

L'administration municipale présente l'ébauche d'une politique de remboursement pour les programmes et les cours donnés à la piscine S. A. Dionne. Une deuxième ébauche sera présentée lors d'une prochaine réunion dans le format utilisé par la municipalité. Les membres du comité sont invités à donner leurs commentaires au greffier municipal.

### **3.9 Suivis du Plan stratégique.**

Pour information et suivi.

Le présent point fait suite à une demande de la part d'un membre du conseil municipal qui désire avoir une mise à jour sur tous les projets que la municipalité a faits depuis 2016 afin d'informer la population des réalisations du conseil municipal. La conseillère Chantal Mazerolle demande que cette mise à jour soit faite d'ici la fin de l'année. Des membres du comité soulignent que l'administration doit se concentrer présentement sur l'élaboration du prochain budget de la municipalité.

Suite aux discussions, l'administration va voir pour faire une première mise à jour à partir de 2021.

**Résolution: 2023-210-CP**

**Proposé par** Chantal Mazerolle

**Appuyé par** Dianna May Savoie

QU'il soit donné comme directive à l'administration de faire une mise à jour de tous les projets depuis 2021, soit depuis les deux derniers conseils, de les comptabiliser, de les publier sur le site internet de la municipalité, que le conseil municipal reçoive sur une feuille la liste des projets avec leurs coûts et que tous les trois (3) mois le conseil municipal reçoive une mise à jour.

IL EST ÉGALEMENT ENTENDU QU'après avoir reçu la mise à jour depuis 2021, les membres du conseil réviseront la présente demande afin de savoir si l'administration municipale doit faire une mise à jour jusqu'à 2016.

**ADOPTÉE**

### 3.10 Code de déontologie

#### 3.10.1 Coûts liés aux plaintes.

Pour information et suivi.

Suite à une demande de la part du conseil, l'administration municipale présente les coûts facturés à la municipalité par la firme qui a enquêté sur des plaintes liées au Code de déontologie du conseil municipal.

**Résolution: 2023-211-CP**

**Proposé par** Yolán Thomas

**Appuyé par** Pierre Morais

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale de mettre à jour le Code de déontologie du conseil municipal en y incluant les dernières modifications.

**ADOPTÉE**

**Résolution: 2023-212-CP**

**Proposé par** Réaldine Robichaud

**Appuyé par** Geoffrey Saulnier

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale de présenter lors d'une prochaine réunion, la facture de la firme de consultant pour le diagnostic qui a été fait sur le conseil municipal ainsi que le montant reçu à cet effet de la province du N.-B.

**ADOPTÉE**

**Résolution: 2023-213-CP**

**Proposé par** Réaldine Robichaud

**Appuyé par** Geoffrey Saulnier

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale de présenter aux membres du conseil municipal, la liste de toutes les plaintes reçues en vertu du Code de déontologie avec le nombre de plaintes qui ont été déclarées recevables et non recevables.

**ADOPTÉE**

### 3.10.2 Délai pour les plaintes.

#### Pour information et suivi

Suite à une demande de la part d'un membre du conseil municipal, les membres du comité discutent du délai imposé par l'arrêté sur le Code de déontologie pour déposer une plainte qui est présentement d'un mois.

#### **Résolution: 2023-214-CP**

**Proposé par** Yolán Thomas

**Appuyé par** Dianna May Savoie

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale de revenir avec ce dossier dans un délai de 90 jours suite à l'adoption de la dernière modification au Code de déontologie qui a été fait le 14 août 2023.

**ADOPTÉE**

### 3.10.3 Anonymat.

#### Pour information.

Le présent point fait suite à une directive donnée à l'administration municipale afin de vérifier auprès de l'avocat de la municipalité si un membre du conseil qui a déposé une plainte sous le couvert de l'anonymat peut voter sur celle-ci. Les membres du comité sont informés qu'un membre du conseil qui a fait une plainte en vertu du Code de déontologie n'est pas en conflit d'intérêts et qu'il peut garder son anonymat tout en votant sur ladite plainte.

### 3.11 **Budget 2024 de la CSRPA.**

#### Pour recommandation au conseil.

L'administration municipale présente le budget proposé par la CSRPA pour l'année 2024.

#### **Résolution: 2023-215-CP**

**Proposé par** Yolán Thomas

**Appuyé par** Thérèse Brideau

QU'il soit recommandé que le conseil municipal accepte le budget 2024 de la CSRPA.

**ADOPTÉE**

## 4. AUTRES

### 4.1 Rue Nazaire.

Pour information et suivi.

Un membre du comité demande quand sera installé le panneau pour le nom de la rue Nazaire à Leech. Le directeur général informe le comité que la commande pour le panneau a été faite.

### 4.2 Panneau d'arrêt près de la sortie de l'ancien champ de tir de Tracadie.

Pour information et suivi.

Un membre du comité demande s'il serait possible d'installer un panneau d'arrêt près de la sortie de l'ancien champ de tir de Tracadie, car des VTT ne font pas d'arrêt à cet endroit.

### 4.3 Gestionnaire des communications.

Pour information et suivi.

Un membre du comité demande quand les membres du conseil vont avoir une rencontre avec le gestionnaire des communications afin de savoir le plan de match sur la stratégie de communication de la municipalité. L'administration informe le comité que cela devrait se faire dans les prochaines semaines.

### 4.4 Recommandation de l'AFMNB.

Pour information et suivi.

Un membre du comité demande quand les recommandations de l'AFMNB sur la rémunération du conseil municipal seront apportées à une réunion.

### 4.5 Association des bleuetières du N.-B.

Pour information.

Un membre du comité suggère que les membres du conseil municipal rencontrent l'organisme Bleuets NB dans le cadre de la demande de rezonage pour interdire les bleuets dans l'ancien champ de tir de Tracadie.

**Résolution: 2023-216-CP**

**Proposé par** Réaldine Robichaud

**Appuyé par** Geoffrey Saulnier

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale d'organiser une rencontre entre l'organisme Bleuets NB et le conseil municipal.

**5 OUI**

**6 NON**

**REJETÉE**

## 5. DOSSIERS POUR DISCUSSIONS À HUIS CLOS

**Résolution: 2023-217-CP**

**Proposé par** Guy Basque

**Appuyé par** Rita Benoit

QUE le conseil se réunisse en huis clos conformément à l'article 68 de la Loi sur la gouvernance locale.

**ADOPTÉE**

### 5.1 **Article 68(1) g) Questions de litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local.**

Le présent dossier est discuté sans la présence du public en conformité avec l'article 68(1) g) Questions de litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local.

**Résolution: 2023-219-CP**

**Proposé par** Pierre Morais

**Appuyé par** Joanne Doiron

QUE le huis clos cesse.

**ADOPTÉE**

## 6. LEVÉE DE LA RÉUNION

L'ordre du jour étant épuisé, la conseillère Rita Benoit propose que la réunion soit levée à 21h22 approximativement.

---

Joey Thibodeau, Greffier municipal